

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ANIMALE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Dr Guy Anicet RERAMBYATH — Dr Morgan BIGNOUMBA

Au Gabon, trois (3) textes fondamentaux encadrent le domaine de la santé animale et de la sécurité sanitaire des denrées animales et produits d'origine animale depuis plus de 45 ans. Ces textes sont aujourd'hui obsolètes, insuffisants et inadaptés pour répondre aux défis actuels. Il s'agit de:

- * La loi n° 2/65 du 5/06/65 organisant la Police Sanitaire en matière de maladies contagieuses du bétail ;
- * La loi n° 15/65 du 12/12/65 relative à l'Inspection Sanitaire des denrées alimentaires, Produits et Sous- produits ;
- * L'Ordonnance n° 50/78 du 21/08/78 portant Contrôle de la Qualité des Produits et Denrées Alimentaires et Répression des Fraudes.

Objectifs du programme

- ⇒ Compléter le dispositif législatif pour encadrer l'exercice de la profession vétérinaire et les aspects relatifs aux médicaments et produits vétérinaires ;
- ⇒ Réviser et redéfinir le cadre législatif en vigueur et mettre à niveau en ajoutant les domaines relatifs au bien être des espèces animales, lutter contre les antibiorésistances, et protéger l'environnement;
- ⇒ Compléter les aspects de police sanitaire et de sécurité alimentaire et de repropotionner les sanctions et les pénalités.
- ⇒ Moderniser la législation nationale afin qu'elle soit au moins équivalente aux dispositions internationales ;
- ⇒ Faire une évaluation de la capacité d'intervention de l'Autorité compétente et son niveau d'organisation de

Réalisations, résultats d'étape

Deux (2) textes de loi promulgués:

- * La loi n°001/2021 relative aux médicaments et produits vétérinaires en République Gabonaise ;
- * La loi n° 010/2021 fixant le cadre d'exercice de la profession de vétérinaire en République Gabonaise.
- * Le projet de loi portant Code zoosanitaire en République Gabonaise en cours d'examen. Ce Code reprend les 3 textes dénoncés ci-dessus et complète les dispositions manquantes.

Conclusions

L'organisation de la préservation de la santé animale, la sécurité sanitaire et la salubrité sur l'ensemble du territoire national est du ressort de l'Etat et constituent deux piliers de l'ordre public, et par conséquent, la santé publique vétérinaire apparaît fondamentalement comme une responsabilité régalienne.

Pour ce faire, l'Etat doit pouvoir disposer d'un cadre juridique adapté, des moyens financiers, techniques et humains qui mettent en œuvre les conditions de prévention, de détection et de maîtrise des dangers sanitaires.

Les parties prenantes multisectorielles à l'élaboration du nouveau



Campagne de vaccination



Réception des vaccins par le Délégué OMSA

Autres projets:

- * Lutte contre la rage au Gabon : campagne de vaccination de masse contre les chiens
- * Restructuration des services vétérinaires

Perspectives:

- Réorganisation des services vétérinaires et de ses ressources humaines
- Elaboration des textes d'application des textes en cours
- Mise en place des plateformes vétérinaire et One health



Organisation mondiale de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE



Union Africaine



BOTSWANA
Our pride, your destination